.

**ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS – collège B- AU CONSEIL DE LA COMPOSANTE INFORMATIQUE**

**SCRUTIN DU 25 JUIN 2024**

**INSCRIPTION SUR DEMANDE**

Conformément aux articles D719-7 à D719-17 du code de l’Education, certains personnels **doivent impérativement faire une demande d'inscription sur les listes électorales.**

Ces personnels doivent "effectuer un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers[[1]](#footnote-1) des obligations d'enseignement de référence, apprécié sur l'année universitaire telle que définie par l'établissement", au sein de l'une des composantes concernées par le renouvellement.

Sont concernés à l'Université Toulouse Capitole :

* les maîtres de conférences stagiaires
* les professeurs des universités associés
* les maîtres de conférences associés à mi-temps
* les professeurs des universités invités
* les attachés temporaires d'enseignement et de recherche
* les doctorants contractuels
* les enseignants-chercheurs contractuels
* les enseignants contractuels recrutés sur des emplois d'enseignants du second degré
* les autres enseignants contractuels
* les chercheurs contractuels
* les chargés d'enseignement vacataires
* les agents temporaires vacataires.

**Ces demandes doivent être faites**:

Au moyen du formulaire disponible sur l’intranet, annexé à cette note, **au plus tard le MERCREDI 19 JUIN à 16h (Voir calendrier électoral)**.

**Ce document est à retourner par courriel à l’adresse suivante** : **elections@ut-capitole.fr.**ou **à déposer à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, bureau AR 154**.



Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

**ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU CONSEIL DE LA COMPOSANTE INFORMATIQUE**

**SCRUTIN DU 25 JUIN 2024**

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

**POUR LES PERSONNELS QUI DOIVENT EN FAIRE LA DEMANDE[[2]](#footnote-2)**

NOM :

PRENOM :

STATUT (type de contrat) :

Demande à être inscrit (e) sur la liste électorale[[3]](#footnote-3) relative au scrutin suivant : représentant des personnels du **collège B des enseignants-chercheurs** à la faculté d’informatique.

A ce titre, je déclare effectuer un service minimum[[4]](#footnote-4), de ……………………h ETD pour l'année

Universitaire 2023-2024.

**Vous voudrez bien transmettre par courriel, ce document à la Direction Générale des Services – élections – au plus tard le 19 juin 2024, 16h, à l'adresse suivante :** **elections@ut-capitole.fr****, ou déposer cet imprimé à la Direction des affaires Juridiques et Institutionnelles, bureau AR 154** (de 9h à 12h et de 14h à 16h)

Cadre réservé à l'administration

Remplit les conditions requises :

[ ]  OUI

[ ]  NON – Nombre d'heures recensées

 Toulouse, le

 Signature de l'intéressé(e)

1. Soit 64h équivalent TD pour les personnels enseignants-chercheurs – 128h équivalent TD pour les enseignants du second degré. [↑](#footnote-ref-1)
2. Réservé aux personnes **qui doivent en faire la demande** (cf. article 4 de l'arrêté électoral) [↑](#footnote-ref-2)
3. Cocher la ou les cases correspondantes [↑](#footnote-ref-3)
4. Soit 64h équivalent TD pour les personnels enseignants-chercheurs - 128h équivalent TD pour les enseignants du second degré [↑](#footnote-ref-4)